

## Résodanse Station

### Procédure d'information relative à l'intégrité physique et mentale

*Cadre de référence : le "Code of Conduct" de Danse Suisse, qui définit les règles de comportement pour les enseignants, les élèves et les parents*

**La danse est une discipline exigeante qui comprend des risques pour la santé physique et mentale, particulièrement chez les jeunes qui s'y consacrent intensément dans une perspective professionnelle. Les risques sont inhérents à l'activité de la danse mais l'enseignant peut en réduire l'occurrence par une pratique prudente, en respectant des principes stricts :**

- **Intégrité physique** : évaluation des prédispositions personnelles au regard des exigences de la discipline, adaptation des exercices à l'âge et aux capacités de l'élève pour éviter les blessures, gestion de l'entraînement incluant des temps de récupération, sensibilisation à la nutrition.
- **Intégrité mentale** : assurer un enseignement bienveillant, favoriser la confiance en soi, éviter la critique destructrice et le surmenage, manifester le même respect envers tous les élèves, offrir un soutien psychologique.

Concernant les contacts corporels, il est habituel, normal et nécessaire que l'enseignant.e ait des contacts physiques avec les élèves pour leur faire sentir un positionnement ou un mouvement et pour leur apprendre par exemple un pas de deux. Toutefois les professeur.e.s doivent prévenir les élèves qu'ils peuvent refuser en tout temps d'être touchés.

Si une atteinte à l'intégrité est suspectée ou constatée, la direction de l'école de danse est le premier point de contact.

En cas de violation grave (abus, harcèlement), les signalements peuvent être faits de manière indépendante, confidentielle et anonyme à Swiss Sport Integrity.

Les abus sexuels et autres maltraitements sont liés à la malveillance de leurs auteurs et sont des crimes déjà interdits et condamnés par la loi.